



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



COMMUNIQUÉ

RELATIF A LA CARTE DE PRESSE PROFESSIONNELLE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe l'ensemble des journalistes et techniciens des médias publics et privés que le dernier délai de dépôt de demandes pour la délivrance de la carte de presse professionnelle est fixé au Vendredi, 28 Novembre 2025.

Passé ce délai, aucune demande de la carte de presse professionnelle ne sera reçue au compte de l'exercice 2025-2027.

La Haute Autorité de la Communication rappelle que nul ne peut être associé à la couverture de l'élection présidentielle du 28 Décembre 2025 s'il ne détient la carte d'identité professionnelle du journaliste.

Pour l'exercice en cours, la HAC informe l'opinion nationale qu'elle a délivré à date 1.233 cartes de presse professionnelles en faveur des hommes de médias de Conakry et de l'intérieur du pays.

Conakry, le 20 novembre 2025

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine DIALLO

Guinée